

Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes
EHPAD Fondation Brothier

**PROCÈS VERBAL du
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
Du 18 juin 2026**

Etaient présent(e)s :

- Monsieur TOSTAIN Claude, représentant titulaire des personnes accueillies
- Madame TENAILLEAU Laurie, Directrice adjointe
- Madame LUZIER Caroline, Infirmière coordinatrice
- Madame VIVIER Laëtitia, représentante titulaire de l'organisme gestionnaire
- Madame LAVENANT Germaine, représentante titulaire des personnes accueillies
- Madame BACHELIER Yvette, représentante titulaire des personnes accueillies
- M. PHILIPPONNEAU Jean-Michel, représentant titulaire des personnes accueillies
- Madame GAUVIN Lysiane, représentante titulaire des familles

Absentes :

- Madame CLISSON Aurélie, représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Madame MARES Nadine, représentante titulaire des familles
- Madame BORDAS Marie-Paule, représentante des bénévoles
- Madame ROUSSEAU Laurence, représentante titulaire des professionnels
- Madame DUPUY Aurore, psychologue représentante de l'organisme gestionnaire
- Madame NAFFRECHOUX Thérèse, représentante suppléante des familles



I. Fonctionnement du Conseil de la vie Sociale (CVS)

Nouvelle composition et désignation de 2 suppléants

Mme TENAILLEAU fait le point sur la nouvelle composition des membres du Conseil et informe qu'il faut élire 1 suppléant famille et 1 suppléant résident.

Après concertation du Conseil Mme LAVENANT est candidate à ce poste de suppléante.
Mme VIVIER va relancer les familles pour le poste de suppléant des familles.

La nouvelle composition est approuvée, à l'unanimité, par l'ensemble des membres du CVS.

Approbation du procès-verbal du 22 avril 2026



Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes
EHPAD Fondation Brothier

Le PV est relu en instance et validé par les membres.

PROCES VERBAL du CONSEIL DE LA VIE SOCIALE Du 22 avril 2026

Etaient présents :

- Monsieur TOSTAIN Claude, représentant titulaire des personnes accueillies
- Madame LUZIER Caroline, Infirmière coordinatrice
- Madame VIVIER Laetitia, représentante titulaire de l'organisme gestionnaire
- Madame LAVENANT Germaine, résidente invitée
- Madame BACHELIER Yvette, résidente invitée
- M. PHILIPPONNEAU Jean-Michel, résident invité
- Mme NAFFRECHOUX Thérèse, représentante des familles suppléante
- Madame GAUVIN Lysiane, représentante titulaire des familles
- Madame BORDAS Marie-Paule, représentante des bénévoles
- Madame ROUSSEAU Laurence, représentante titulaire des professionnels

Absentes :

- Madame CLISSON Aurélie, représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Madame MARES Nadine, représentante titulaire des familles

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, par l'ensemble des membres du CVS.



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40
accueil@fondationbrothier.fr
1, rue du stade 79 190 LIMALONGES
Site internet : fondationbrothier.fr



État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2026

L'État prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) transmis avec les convocations est commenté en séance.

EPRD 2026

GLOBAL	ERRD 2024	BUDGET RÉALISÉ 2025	BUDGET ALLOUÉ 2026	ECART Budget ALLOUÉ 2026 / RÉALISÉ 2025	
Total groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	643 454.94	537 772.86	543 032.93	5 260.07	0.98%
Total groupe II : Dépenses afférentes au personnel	2 545 470.28	2 630 810.39	2 623 216.11	-7 594.28	-0.29%
Total groupe III : Dépenses afférentes à la structure	640 832.47	687 549.62	691 278.96	3 729.34	0.54%
TOTAL CHARGES	3 829 757.69	3 856 132.87	3 857 528.00	1 395.13	0.04%
Total groupe I : Produits de la tarification	3 714 048.71	3 784 573.15	3 681 261.78	-103 311.37	-2.73%
Total groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	242 389.06	118 590.92	113 859.70	-4 731.22	-3.99%
Total groupe III : Produits financiers et produits non encaissable	63 147.52	293 323.74	62 406.52	-230 917.22	-78.72%
TOTAL DES RECETTES	4 019 585.29	4 196 487.81	3 857 528.00	-338 959.81	-8.08%
RESULTAT	189 827.60	340 354.94	-	0.00	

L'EPRD est le document qui prévoit les dépenses et les recettes de l'établissement pour lui permettre de fonctionner tout au long de l'année.

Pour 2026, le budget est présenté à l'équilibre conformément aux règles budgétaires applicables aux EHPAD. Cela signifie que l'établissement prévoit de dépenser autant d'argent qu'il en recevra. Les dépenses et les recettes sont donc prévues pour un montant identique de 3 857 528 €.

Cette prévision reste toutefois provisoire, car l'établissement est encore en attente de certaines informations concernant ses financements, notamment la notification définitive de sa dotation soins par l'Agence Régionale de Santé (ARS).





Explications de la situation financière 2026 :

Les dépenses :

Concernant les dépenses du Groupe I :

Les dépenses du groupe I sont prévues en augmentation de 5 260.07 € par rapport au budget réalisé 2025.

Concernant les dépenses du Groupe II :

Les dépenses du groupe I sont prévues de – 7 594.28 € par rapport au budget réalisé 2025.

Concernant les dépenses du Groupe III :

Les dépenses du groupe III sont prévues en augmentation de 3 729.34 € par rapport au budget réalisé 2025.

Les recettes :

Concernant les produits de tarification du Groupe I :

Les produits du Groupe I sont prévus en diminution de 103 311.37 €.

Concernant les produits du Groupe II :

Les produits du Groupe II sont prévus en diminution de 4 731.22 €.

Concernant les produits du Groupe III :

Les produits du Groupe III sont prévus en diminution de 230 917.22 €.

État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2027

EPRD 2027

GLOBAL	ERRD 2025	BUDGET ALLOUÉ 2026	BUDGET PROPOSÉ 2027	ECART Budget Proposé 2027 / Alloué 2026	
GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante				Montant	Pourcentage
Total groupe I	537 772.86	543 032.93	545 205.06	2 172.13	0.40%
GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel					
Total groupe II	2 630 810.39	2 623 216.11	2 659 941.14	36 725.03	1.40%
GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure					
Total groupe III	687 549.62	691 278.96	694 044.08	2 765.12	0.40%
TOTAL CHARGES	3 856 132.87	3 857 528.00	3 899 190.27	41 662.27	1.08%
GROUPE I : Produits de la tarification				Montant	Pourcentage
Total groupe I	3 784 573.15	3 681 261.78	3 729 486.54	48 224.76	1.31%
GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation					
Total groupe II	118 590.92	113 859.70	107 297.21	-6 562.49	-5.76%
GROUPE III : Produits financiers et produits non encaissable					
Total groupe III	293 323.74	62 406.52	62 406.52	0.00	0.00%
TOTAL DES RECETTES	4 196 487.81	3 857 528.00	3 899 190.27	41 662.27	1.08%
RESULTAT	340 354.94	0.0	0.00		





L'EPRD 2027 correspond à la projection du budget de l'établissement pour l'année suivante.

Comme pour 2026, ce budget est présenté à l'équilibre, l'établissement prévoyant de dépenser autant d'argent qu'il en recevra.

Il s'agit avant tout d'une estimation qui permet d'anticiper le fonctionnement de l'établissement et de disposer des lignes budgétaires nécessaires en attendant l'élaboration du budget définitif.

Explications de la situation financière 2027 :

Les dépenses :

Concernant les dépenses du Groupe I :

Les dépenses du groupe I sont prévues en augmentation de **2 172.13 €** par rapport au budget réalisé 2026.

Concernant les dépenses du Groupe II :

Les dépenses du groupe I sont prévues en augmentation de **36 725.03 €** par rapport au budget réalisé 2026.

Concernant les dépenses du Groupe III :

Les dépenses du groupe III sont prévues en augmentation de **2 765.12 €** par rapport au budget réalisé 2026.

Les recettes :

Concernant les produits de tarification du Groupe I :

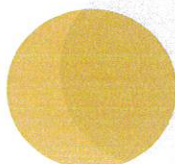
Les produits du Groupe I sont prévus en diminution de **48224.76 €**.

Concernant les produits du Groupe II :

Les produits du Groupe II sont prévus à **- 6 562.49 €**.

Concernant les produits du Groupe III :

Les produits du Groupe III sont prévus en augmentation de **0 €**.





Annexe tarifaire 2026

Mme TENAILLEAU informe que l'EHPAD a reçu l'arrêté tarifaire portant sur le forfait dépendance fixant les tarifs dépendance 2026 ainsi que le tarif de – 60 ans

Mme TENAILLEAU lit les différents tarifs hébergement à titre informatif.

DEUX SEVRES
79
DIRECTION DE L'AUTONOMIE

REÇU LE
26 MAI 2026
EHPAD LIMALONGES

Service administratif et budgétaire

ARRETE
portant notification du forfait global dépendance concernant
l'EHPAD Fondation Brothier à Limalonges
fixant les tarifs dépendance 2026
et le tarif des personnes de moins de 60 ans
applicables à compter du 1er juin 2026

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.3221-9 ;
Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.314-1 à L.314-9 et R.314-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
Vu le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L.313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article 5 ;
Vu la délibération n° 394 du 15 décembre 2025 par laquelle le Conseil départemental a fixé l'objectif annuel d'évolution des dépenses relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées ;
Vu l'arrêté du 30 janvier 2026 de la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres fixant la valeur du point GIR départemental à 7,44 € servant de référence au calcul du forfait global dépendance pour l'année 2026 ;
Considérant que la tarification fixant les prix de journée respecte les priorités départementales en matière d'action sociale ;

ARRETE

Article 1
Pour l'exercice budgétaire 2026, le forfait global dépendance est de 415 378,96 €.

Article 2
Les tarifs dépendance 2026 de l'établissement EHPAD Fondation Brothier à Limalonges, applicables à compter du 1^{er} juin 2026, sont arrêtés comme suit :

* Dépendance :	Tarifs
GIR 1 - 2	21,66 €
GIR 3 - 4	13,74 €
GIR 5 - 6	5,83 €
Tarif - 60 ans	81,91 €

Article 3
Conformément à l'article R.314-178 du Code de l'Action Sociale et des Familles, pendant la période d'hospitalisation avec hébergement d'un résident, sa participation au tarif afférent à la dépendance à sa charge ne lui est pas facturée, y compris la partie du tarif correspondante au GIR 5-6.
Il en va de même pendant la période d'absence pour convenances personnelles d'un résident à condition qu'il ait informé préalablement l'établissement de cette absence dans les délais prévus dans son contrat de séjour.

Article 4
La dotation globale de financement versée par le Département s'établit à 210 616,50 €. Chaque versement mensuel sera égal au douzième de ce montant, soit 17 551,38 €.

Article 5
Dans l'attente de la dotation globale de financement établie pour l'année suivante, le Département versera des acomptes mensuels égaux au douzième du montant de la dotation globale de financement de l'exercice 2026.

Article 6
La présente décision peut être contestée par le biais d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastes, CS 21490, 33063 BORDEAUX Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa réception ou de sa publication.
Vous avez également la possibilité de former le recours juridictionnel par l'application télerecours citoyen, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copie de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

Article 7
Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement.

Fait à Niort, le 11 mai 2026
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Autonomie,
Stéphane CADICOU



Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes
EHPAD Fondation Brothier



Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes
EHPAD Fondation Brothier

TARIFICATION - EHPAD FONDATION BROTHIER

CATÉGORIE	DÉTAIL	UNITÉ	mars-26	juin-26
-----------	--------	-------	---------	---------

PRESTATIONS DE SOIN ET D'ACCOMPAGNEMENT EN EHPAD

GARANTIE	Le dépôt de garantie à l'entrée du résident correspond à 30 jours de tarif hébergement			
RÉSERVATION	Résident provenant du domicile ou d'un foyer logement	par jour	75,46 €	75,46 €
	Résident hospitalisé (prix hébergement - forfait journalier hospitalier)	par jour	52,46 €	52,46 €
HÉBERGEMENT	Hébergement Permanent (aide sociale)	par jour	66,39 €	66,39 €
	Hébergement Temporaire (aide sociale)	par jour	76,33 €	76,33 €
	Hébergement Temporaire (résidents payants)	par jour	83,16 €	83,16 €
	Hébergement Permanent (résidents payants présents au 31.12.2022)	par jour	71,39 €	71,39 €
	Hébergement Permanent (résidents payants présents au 31.12.2023)	par jour	74,66 €	74,66 €
	Hébergement Permanent (résidents payants présents au 31.05.2024)	par jour	74,66 €	74,66 €
	Hébergement Permanent (nouveaux résidents payants à partir du 1.06.2024)	par jour	75,46 €	75,46 €
	Hébergement Permanent résident payants de moins de 60 ans	par jour	81,51 €	81,91 €
ACCUEIL DE JOUR	ACJ	par jour	38,27 €	38,27 €
	GIR 1/2 (part APA prise en charge par le conseil départemental)	par jour	15,03 €	15,83 €
DEPENDANCE	GIR 3/4 (part APA prise en charge par le conseil départemental)	par jour	7,51 €	7,91 €
	GIR 5/6 (ticket modérateur)	par jour	5,53 €	5,83 €

PRESTATIONS HÔTELIÈRES

REPAS EN FAMILLE	Repas ou pique-nique des familles (incluant activités et animations)	par repas	25,26 €	25,26 €
	Repas invités adultes	par repas	21,41 €	21,41 €
	Repas invités enfants de moins de 12 ans	par repas	9,06 €	9,06 €
AUTRE	Débarrassage de chambre	à l'unité	154,06 €	154,06 €
	Prestation chambre reposoir	forfaitaire	100,86 €	100,86 €
	Intervention Agent Technique	Par heure	36,43 €	36,43 €

AUTRES PRESTATIONS

AUTRES PRESTATIONS	Prestation (coiffeur, pédicure, ...) : tarifs fixés par l'intervenant concerné par le service
	Les achats à la boutique de l'établissement sont facturés sur la facture mensuelle d'hébergement ou sur émission d'une facture mensuelle (pour les résidents à l'Aide Sociale)



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40
accueil@fondationbrothier.fr
1, rue du stade 79 190 LIMALONGES
Site internet : fondationbrothier.fr



Ce tableau présente la grille tarifaire 2026 de l'établissement, mis à jour au 1er juin 2026.

Le Département a mis à jour les tarifs dépendance de l'EHPAD à compter du 1er juin 2026.
Les tarifs dépendance augmentent légèrement par rapport à l'année précédente :

01/06/2025 :

- GIR 1 et 2 : 20.56€/jour pris en charge par le département 15.03€
- GIR 3 et 4 : 13.04€/jour pris en charge par le département 7.51€
- GIR 5 et 6 : 5.53€/jour

01/06/2026 :

- GIR 1 et 2 : 21.66€/jour pris en charge par le département 15.83€ **(+0.80€)**
- GIR 3 et 4 : 13.74€/jour pris en charge par le département 7.91€ **(+0.70€)**
- GIR 5 et 6 : 5.83€/jour **(+0.30€)**

Le tarif – 60 ans monte à 81.91€/jour soit **+ 0.40€**.

Les autres tarifs de l'établissement restent inchangés.

TARIFICATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS		
30/03/2026		
		JANV
DÉTAIL	UNITÉ	2026
Repas intervenants extérieur en formation	par repas	20,00 €
Repas GCSMS		14,00 €
Location véhicule TPMR	par kilomètre	1,66 €
Repas personnel + stagiaires	par repas	5,50 €
Repas professionnels et familles dans le cadre de Haltes relais France Alzheimer	par repas	15 €
Facturation des coiffeurs	mensuelle	10% de la prestation réalisée





Tarifs de la Boutique des Résidents				
			2025	2026
			Taux évolution :	
	PRODUITS	UNITÉ		
H Y G I E N E	Après-rasage Brut		5,00 €	4,00 €
	Brosse à dents Signal souple	x4	1,00 €	2,00 €
	Cotons tige		1,00 €	1,00 €
	Crème nivea 400 ml	400 ml	2,00 €	5,00 €
	Dentifrice Signal		2,00 €	2,00 €
	Déodorant spray		4,00 €	2,00 €
	Déodorant bille			2,00 €
	Eau de cologne	500 ml	2,00 €	4,00 €
	Eau de cologne U	200 ml	5,00 €	2,00 €
	Eau de cologne Mont Saint Michel	250 ml	5,00 €	5,00 €
	Gel Douche U		2,00 €	2,00 €
	Shampooing sec		5,00 €	5,00 €
	Mouchoirs	x15	1,50 €	2,00 €
	Mousse à raser U		3,00 €	2,00 €
	Rasoirs 2 lames	lot de 20	4,00 €	7,00 €
	Savon le marseillais		1,00 €	1,00 €
	Savonnette SUPER CLAIR		1,00 €	1,00 €
	Shampooing U		3,00 €	2,00 €
	Fixodent		3,00 €	7,00 €
É P I C E R I E	Bonbons au miel sève de pin	250 g	2,50 €	3,00 €
	Bonbons aux fruits Kréma	500 g	2,50 €	4,00 €
	Pastille VICHY U	230 g	2,00 €	2,00 €
	Chocolat au lait raisons noisettes	la tablette	1,00 €	2,50 €
	Chocolat au noir 70% U	la tablette	1,00 €	1,50 €
	Gaufrette fourrée		1,00 €	1,50 €
	Cigarette russe U		1,00 €	1,50 €
	Pain d'épice		3,00 €	3,00 €
	Barquette noisette U			1,00 €
	Gateau sablé nappé U			1,50 €
	Petit beurre chocolat			3,00 €
	Palmier feuilleté			1,50 €
	Sirop pêche	75 cl		2,00 €
	Sirop menthe/grenadine	75 cl	2,00 €	2,00 €
	Nutella	400 g		4,00 €
U T I L E	Crayons de couleurs U			2,00 €
	Taille crayon			1,00 €
	Pile AAA/LR3	à l'unité	1,00 €	1,00 €
	Pile AAA/LR6	à l'unité	1,00 €	1,00 €
	Timbre éco vert 20g		1,50 €	1,50 €
	Photocopie et impression perso des résidents	à l'unité	1,00 €	1,00 €

L'annexe tarifaire est approuvée, à l'unanimité, par l'ensemble des membres du CVS





Mise à jour des contrats de séjours, Accueil de Jour, Livret d'accueil, Règlement de fonctionnement, charte des droits en FALC, charte de bientraitance

L'ensemble des documents remis aux résidents lors de leur admission est actuellement en cours de mise à jour. Plusieurs modifications ont déjà été apportées par Mme Savariau, tant sur le fond que sur la forme, mais le travail n'est pas encore totalement finalisé.

Une fois l'ensemble des documents finalisés, les documents seront présentés lors d'une prochaine réunion CVS.





Afin de rendre les informations plus accessibles aux résidents, le livret d'accueil a été retravaillé en version FALC (Facile à Lire et à Comprendre). Cette version utilise des mots simples, des phrases courtes et une présentation plus claire avec des illustrations pour faciliter sa lecture et sa compréhension.

A ce livret, est également ajouté la Charte des droits de la personne accueillie en FALC qui rappelle les droits fondamentaux des résidents, notamment le respect de leur dignité, de leur liberté, de leur vie privée et de leurs choix. Cette charte existe en FALC pour la rendre accessible à tous.

1
Principe de non-discrimination
La discrimination : C'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit. Je dois être respecté comme je suis.

2
Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté
L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.

Droit à l'information
L'établissement me donne le livret d'accueil. Je dois être informé de mes droits.

3
Droit de choisir
Je décide pour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix.
Je peux me faire aider par :
- mes parents
- mon tuteur
- mon curateur
- par une autre personne.

Droit au changement
Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.

5
Droit à la protection
L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles. L'établissement assure ma protection et ma sécurité.

6
Droit au respect des liens familiaux
Si la Justice l'autorise, je peux :
- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement.

Droit à l'autonomie
J'ai le droit :
- d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.

8

9
Principe de prévention et de soutien
Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien. Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.

Droits civiques
J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).

10
Droit à la pratique religieuse
Je peux choisir ma religion. Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres. Je dois respecter les autres religions.

11
Droit à la dignité et à l'intimité
Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter :
- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée.

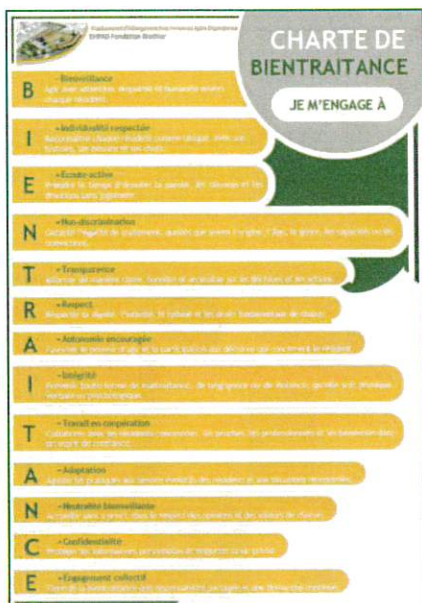
12

CHARTRE
des
droits
et **libertés**
de la
personne
accueillie





Par ailleurs, de nouveaux documents sont intégrés aux documents institutionnels de l'établissement :



Il s'agit de la Charte de bientraitance et la Stratégie bientraitance qui sont de nouveaux documents que les EHPAD doivent aujourd'hui mettre en place sur la démarche bientraitance. Ils rappellent les valeurs et les bonnes pratiques que l'établissement s'engage à mettre en œuvre au quotidien auprès des résidents. Ces documents ont pour objectif de promouvoir une culture commune de la bientraitance au bénéfice des résidents et de prévenir les situations de maltraitance, repérer les situations à risque et accompagner les résidents en cas de difficulté.

Mme VIVIER demande s'il est possible de changer l'écriture blanche sur fond orange car les résidents ont des difficultés à lire.

Mme TENAILLEAU fera le changement de couleurs.

L'ensemble des documents sont approuvés, à l'unanimité, par l'ensemble des membres du CVS.





Point sur la sortie au zoo de MERVENT et sur la prestation de l'apiculteur

Mme VIVIER fait un point sur les activités suivantes :

Sortie au zoo de Mervent :

La sortie, financée par les résidents eux-mêmes, s'est très bien déroulée. Les participants ont déjeuné au snack (jambon-frites) et une collation leur a été proposée à 16 h.





Prestation de l'apiculteur :

Une intervention d'un apiculteur a été organisée en présence également des enfants de l'école.

Cette animation a permis de très bons échanges intergénérationnels entre les résidents et les enfants. La séance s'est terminée par une dégustation de miel, directement sur les cadres de ruche.





Don de l'association INNER-WHEEL

Mme TENAILLEAU explique que Mme SAVARIAU a rencontré les représentants de l'association INNER-WHEEL et un don de 600 € a été fait pour l'EHPAD afin de financer des animations notamment autour de la médiation animale. Cette donation est réalisée à l'initiative de Mme GAUVIN.

Le don de 600.00€ est approuvé, à l'unanimité, par l'ensemble des membres du CVS.



Point sur les AAP

AAP – Création de six places UPHV

Mme Tenailleau explique que Mme Savariau a déposé une candidature dans le cadre d'un appel à projets visant à créer 6 places d'UPHV (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes) au sein de l'établissement. Ce projet consiste à transformer des places existantes pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap avançant en âge.

Une première candidature avait été déposée l'an dernier mais n'avait pas été retenue. L'établissement renouvelle donc sa demande cette année afin d'envisager des financements adaptés à l'accompagnement des résidents concernés.

Point sur les ateliers du chanvre alimentaire

Une journée consacrée au projet régional sur le chanvre alimentaire s'est tenue le mardi 2 juin à Melle.

Les résidents de l'EHPAD de Civray et les résidents de l'accueil de jour de Limalonges y ont été conviés.

Cette journée a rappelé ce qu'est le chanvre alimentaire, ses qualités nutritionnelles et les différents travaux réalisés par les établissements participants.





À cette occasion, des trophées ont été remis aux EHPAD ayant contribué au projet. L'EHPAD de Limalonges a reçu le Prix des Résidents, récompensant leur participation à l'évaluation des différentes recettes à base de chanvre tout au long du projet.

Le repas à base de chanvre a été préparé par plusieurs EHPAD. L'EHPAD de Civray a notamment présenté une entrée à base d'avocat et de chanvre, et l'EHPAD de Limalonges a réalisé un gâteau à la poire au chanvre.

La journée s'est clôturée avec la prestation de l'association Les Chaboussants, qui a proposé un spectacle de danses et musiques traditionnelles.

Cette journée a beaucoup plu aux résidents.



Enquête de satisfaction familles et résidents EHPAD et Accueil de Jour

Les enquêtes de satisfaction à destination des résidents et des familles de l'EHPAD ainsi que de l'Accueil de Jour ont été présentées et revues en instance.

Plusieurs ajustements ont été proposés, notamment afin de simplifier la formulation de certaines questions et d'en faciliter la compréhension. Quelques corrections de forme et d'orthographe seront également apportées avant leur diffusion.

Les questionnaires seront donc modifiés en tenant compte des échanges du CVS avant leur transmission aux résidents et aux familles.





L'ANIMATION

Que pensez-vous des animations proposées :

☐	☐	☐	☐	NC
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐

- Du choix
- De l'intérêt
- De la diversité

REMARQUE :

LA FREQUENCE DU SERVICE

☐	☐	☐	☐	NC
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐

- Vous procure-t-il un temps de répit, de disponibilité ? (Esprit plus serein)
- Vous donne-t-il le sentiment de mieux faire face à la maladie ?
- Autres : sécurité, ...

Remarque :

LES BENEFICES POUR VOTRE PROCHE

☐	☐	☐	☐	NC
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐

- Maintien / amélioration de son autonomie
- Maintien / amélioration de ses liens sociaux
- Prend du plaisir à venir
- Autre :

Remarque :

Questionnaire de satisfaction pour l'accueil de jour aidants de l'EHPAD Fondation Brothier

L'accueil de jour s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité. Le recueil de VOTRE satisfaction réalisée annuellement par le biais de ce questionnaire nous permet d'améliorer les prestations en captant vos remarques et suggestions afin de répondre au mieux à l'évolution de vos besoins. Ce Questionnaire est à remettre à Mme Laëtizia VIVIER Animatrice.

Ce questionnaire est anonyme ou non selon votre volonté :
Nom (facultatif) :
Prénom (facultatif) :

Pour répondre, cochez la case correspondant au degré de votre satisfaction (une croix par ligne)

☐ Satisfait ☐ Peu satisfait ☐ Pas du tout satisfait NC Non concerné

L'ADMINISTRATION

Que pensez-vous de :

☐	☐	☐	☐	NC
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐

- L'accueil de la personne accompagnatrice
- La disponibilité, l'écoute et les conseils du personnel
- Des réponses apportées
- L'aide apportée dans vos démarches administratives
- Le contenu du cahier de liaison

Remarque :

LE TRANSPORT

Que pensez-vous de :

☐	☐	☐	☐	NC
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐

- L'heure de passage
- L'amabilité et la disponibilité du chauffeur
- Globalement, le transport est

Remarque :

Point Évaluation externe : accessibilité des comptes rendus

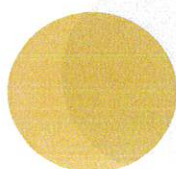
Mme Tenailleau rappelle que l'évaluation externe est un contrôle réalisé par un organisme indépendant pour vérifier la qualité de l'accompagnement proposé aux résidents et le respect des bonnes pratiques au sein de l'établissement. Celui-ci aura lieu au premier trimestre 2027.

Lors de ce contrôle, des professionnels, des résidents et les membres du CVS vont répondre aux questions des évaluateurs. Trois questions portent notamment sur les comptes-rendus du CVS. Afin d'anticiper ce travail préparatoire le plus en amont possible, Mme Tenailleau commence à voir les questions susceptibles d'être posées.

Les questions sont les suivantes avec les réponses proposées par Mme Tenailleau :

-« Chaque réunion de CVS donne-t-elle lieu à l'élaboration d'un compte rendu (CR) ? »

Un CR est rédigé après chaque réunion, reprenant les sujets abordés et mentionne les échanges et les décisions prises.





-« Y avez-vous facilement accès ? »

Les membres du CVS reçoivent le compte rendu par voie postale, il peut être envoyé ou remis lors de la réunion suivante et est accessible sur le site internet de l'EHPAD (les derniers ne sont pas mis mais cela va être fait).

-« Savez-vous si ce compte rendu est facilement accessible pour les personnes accompagnées ? »

Pour les résidents membres : vous avez les CR mais les autres résidents n'ont pas forcément de retour – nous mettrons les CR dans un classeur disponible dans le hall de l'accueil de l'EHPAD.

II. Retour sur les demandes formulées par les résidents et les familles

Point sur l'avancée de la mise en place du wifi pour les résidents (devis prestataires demandés et décision du choix pour travaux).

- L'EHPAD a procédé à l'augmentation et à l'optimisation de son infrastructure Wi-Fi afin d'améliorer la couverture du réseau interne au sein de l'établissement. Cette évolution a permis de renforcer la qualité et la stabilité de la connexion dans l'ensemble des espaces, facilitant ainsi l'utilisation des équipements numériques tels que les tablettes et les téléphones professionnels. À ce jour, l'ensemble des dispositifs connectés fonctionne correctement, offrant aux résidents et aux professionnels un accès fiable aux services numériques et aux outils de communication nécessaires au quotidien.

Demande de la possibilité de suivre les réunions CVS en visioconférence, quelle mise en place pour y arriver (Teams, zoom, etc, ...) ?

- Cette solution n'est pas envisagée à ce jour car l'établissement ne dispose pas du matériel adapté pour organiser la réunion dans de bonnes conditions. Par ailleurs, les réunions concernées sont de courte durée et les comptes rendus réalisés à leur issue sont suffisamment détaillés pour permettre aux personnes absentes de prendre connaissance de l'ensemble des échanges, informations présentées et décisions prises.

-M. TOSTAIN demande à ce que le poteau devant la salle à manger soit repeint (beaucoup d'usures).

-Suite à la commission des menus, les résidents souhaiteraient le service au plat. Pendant la période des travaux, une organisation temporaire avait été mise en place dans l'une des salles de restauration, permettant aux résidents de se servir eux-mêmes au moment du repas. Cette organisation a été particulièrement appréciée.

Au regard de ce retour positif, Mme Vivier, animatrice, propose de renouveler cette expérience, en organisant une fois par mois, un déjeuner au cours duquel les résidents qui le souhaitent pourraient se servir eux-mêmes. Cette proposition permettrait notamment de favoriser l'autonomie des résidents et leur participation au moment du repas.





-La boutique est ouverte : les résidents peuvent désormais s'y rendre pour effectuer leurs achats selon leurs besoins. Aucun paiement en espèces n'est effectué sur place, les achats réalisés seront directement reportés sur la facture d'hébergement du résident.

III. Travaux et équipements au sein de l'établissement

Point sur l'organisation de la réfection des sols WC, salle à manger et de deux chambres

Mme Tenailleau explique que dans le cadre des travaux de rénovation des sols et notamment celui de la salle à manger, une organisation temporaire des repas avait été mise en place pour que les résidents puissent continuer à manger ensemble, il y avait différentes zones : au niveau de la borne musique, en salle d'animation, à l'unité protégée et en salle du conseil d'administration. Quelques résidents ont pu être légèrement perturbés par le changement de leurs habitudes mais d'autres ont au contraire appréciés changer. Globalement, l'organisation durant les travaux s'est bien déroulée.

Au final, la réfection du sol en salle à manger n'a duré que 4 jours donc les résidents ont pu retourner en salle de restauration dès le vendredi 12 juin.

Les ouvriers de l'entreprise Acryl'Color ont également refait les sols des toilettes au rez-de-chaussée et ont débuté le sol de deux chambres (encore en cours aujourd'hui).





L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Prochaine instance le 15 octobre 2026.

M. TOSTAIN Claude
Président du CVS

TOSTAIN
Claude
✓

Madame TENAILLEAU Laurie
Directrice Adjointe

TENAILLEAU

